



Salies MAG

LE BULLETIN MUNICIPAL DE SALIES-DE-BÉARN

n°3 - Juillet 2022



DES ÉCRANS DANS UN ÉCRIN

DEVOIR DE MÉMOIRE

RENCONTRE AVEC ... L'AMAP

www.salies-de-bearn.fr



SOMMAIRE

■ Édito du Maire	3
■ Projets 2022 2022 fourmille de projets	4-7
■ Équipements Un centre culturel à la hauteur des espérances Des écrans dans un écrin	8-9 8 9
■ Social De nouveaux services de proximité	10 10
■ Ils font Salies Rencontre avec ... l'AMAP	11 11
■ Tourisme Hébergeurs touristiques : les aides Opération Tour de France : vélo et ESS en lumière	12-13 12 13
■ Animations de l'été 2022	14-16
■ Rendez-vous Mairie	17
■ Devoir de mémoire Commémoration du 8 mai 1945	18 18
■ Sécurité Pour le «bien vivre» ensemble	19 19
■ Éducation - Jeunesse L'éducation et la jeunesse au cœur du projet municipal Rentrée 2022/2023 Le bal de promo fait salle comble ! Inauguration de l'école La Fontaine	20-22 20 21 21 22
■ Cadre de vie L'eau au centre des Journées de l'Environnement	23 23
■ Tribunes politiques	24-25
■ État civil	26
■ Vie municipale	27

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Thierry CABANNE

RÉDACTRICE EN CHEF
Carine SARRIQUET

COMITÉ DE RÉDACTION
Christine BOIRET, Paule GHYS, Alain LALART,
François MINART, Benoit de PREMORÉL,
Philippe PREVOT, Evelyne RECAPET,
Carine SARRIQUET

CONCEPTION GRAPHIQUE
Service Communication
Mairie Salies-de-Béarn

IMPRESSION
Imprimerie BASSE NAVARRE
64120 Saint-Palais

PHOTOS
Mairie de Salies-de-Béarn, AMAP,
Nadia BEZAID, Carine SARRIQUET

CONTACT
Mairie 05 59 38 00 40
communication@salies-de-bearn.fr





Chères Salisiennes, chers Salisiens,

À l'heure où j'écris ces quelques lignes, le conflit en Ukraine est toujours en cours, qui nous renvoie à la fragilité et à l'impermanence des choses et nous conforte dans la conviction que nous devons poursuivre notre devoir de mémoire et ne pas négliger l'Histoire. Les manifestations tenues à l'occasion des commémorations du mois de mai – le diorama 39-45 en salle d'exposition de la Mairie, mais aussi le bivouac regroupant des véhicules d'époque au Jardin public – témoignent de cette volonté de ne pas oublier.

Nos concitoyens, les associations locales au premier rang desquelles AIMA et les agents communaux se sont et continuent de se mobiliser. Je les en remercie très sincèrement.

Au chapitre des événements plus heureux, plusieurs inaugurations se sont succédées. Les travaux de l'école primaire La Fontaine sont enfin achevés. Ses murs sont également embellis de magnifiques fresques imaginées par Yann Chatelin - artiste récemment installé dans la commune - avec l'aide des élèves. Je vous invite, si vous empruntez la rue Félix Pécaut, à écouter la fable déclamée en occitan par les jeunes enfants de l'école et accessible en scannant le QR code sur le panneau de présentation de l'œuvre.

Puis l'ensemble du centre de congrès, entièrement rénové, a été officiellement inauguré le 1er juillet dernier. L'occasion de rendre hommage au grand artisan de la renaissance de ce lieu au début de l'année 1991, et de 2003 pour le cinéma, qui aura tant œuvré pour le développement de Salies-de-Béarn, dont il fut maire de 1989 à 2008.

Ainsi, l'ensemble pavillonnaire porte désormais le nom de « Espace culturel Lucien-Basse Cathalinat ».

D'autres chantiers nous attendent. Parmi ceux-ci, l'aménagement du Jardin public et, dans son prolongement, du parking Graner qui accompagneront la transformation du quartier thermal au cours des mois à venir et dont nous ne manquerons pas, dans les prochaines semaines, de vous en présenter les contours.

En attendant, je vous souhaite de profiter de la période estivale qui sera riche en animations, comme vous le découvrirez dans les pages suivantes !

Bien amicalement.

Votre Maire,
Thierry Cabanne.

2022 fourmille de projets

Lancement du programme de réaménagement du Jardin public, constitution d'un schéma directeur d'assainissement, programme Jeunesse, animations ... nous poursuivons une année riche en projets communaux au bénéfice d'un développement harmonieux de notre territoire. Voici les principales actions engagées et à venir...

Le Jardin public



Réaménagement du Jardin public (pluriannuel)

Accompagnant le projet France Thermes de réhabilitation du village-vacances, de reconstruction de l'Hôtel de France et d'Angleterre et de modernisation des infrastructures thermales, le réaménagement du Jardin public complétera la revitalisation du quartier thermal. Il prévoira notamment un cheminement PMR plus accessible et un espace repensé pour les grands et les petits.

Livraison du complexe Rotonde-Ravel avec la finalisation extérieure

Lancés en 2019 avec le double objectif de rénover les bâtiments qui avaient été touchés par les inondations et de doter le cinéma d'une deuxième salle de visionnage, les aménagements réalisés au sein de l'espace de congrès et sur le parvis repositionnent Salies-de-Béarn comme un territoire de choix pour la tenue de séminaires et manifestations, avec une offre culturelle renforcée.

Le Cinéma



Place du Temple



Fin de l'aménagement de la place du Temple

Celle-ci a abouti à la création d'un parvis d'accueil devant l'école La Fontaine et à l'aménagement des lieux incluant un éclairage adapté, une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou encore à la rénovation des toilettes publiques. Le renforcement de la sécurité des piétons et écoliers aux abords de l'école était au centre de la réflexion menée autour de la transformation de la place du Temple. 2022 signe la fin du programme débuté en 2020 avec la végétalisation des espaces.

Station d'épuration



Étude de mise en conformité de la station d'épuration et schéma directeur d'assainissement

Poursuivre la séparation du pluvial des eaux usées, optimiser les infrastructures d'épuration de la commune sont des enjeux majeurs et prioritaires de la municipalité. Un chantier qui se traduit en 2022 par le lancement d'une étude de mise en conformité de la station d'épuration et la constitution d'un schéma directeur d'assainissement.

Aménagement du parking du cimetière Saint-Vincent

À des fins de meilleure accessibilité, la zone de stationnement du cimetière Saint-Vincent sera réaménagée.

Étude du réaménagement du parking Graner (pluriannuel)

Pour répondre aux besoins grandissants de stationnement dans la commune, une étude pour le réaménagement et l'agrandissement du parking Graner sera conduite en 2023 prenant en compte les enjeux environnementaux (perméabilisation des revêtements, végétalisation,...).

Stationnement vélos



Finalisation et mise en œuvre du nouveau PLU

Document stratégique et réglementaire qui expose les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les douze prochaines années, le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) répond à 4 enjeux principaux. Il s'agit d'étendre le rayonnement de la commune à travers le renforcement d'une économie touristique et thermique, de préserver et valoriser ses richesses naturelles, de maîtriser et d'organiser le développement urbain. Il sera approuvé en fin d'année 2022.

Parking



Installation de supports vélos

Salies-de-Béarn poursuit une politique d'aménagement favorisant les transports à empreinte écologique faible et visant à l'amélioration de la qualité de vie citadine. Dans ce cadre, des stationnements vélos seront déployés sur les principaux sites de la commune. Les racks actuellement existants en différents points de la commune seront en outre remplacés par des équipements de type arceaux, pour une meilleure sécurisation des stationnements contre les vols.

**Nouveau
PLU**
Plan Local
d'Urbanisme

Prévention inondations



Approbation du PPRI

Véritable outil de la politique publique, le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la commune met en évidence les zones à risques, régleme nte l'aménagement et les usages du sol et définit des mesures pour réduire la vulnérabilité des enjeux (personnes, biens et activités). Il a été approuvé par arrêté préfectoral du 10 mars 2022.

Réflexion autour d'un plan pour la Jeunesse

Initiée en 2021, notamment à l'occasion de la journée « Fais bouger Salies ! » au cours de laquelle la population s'est exprimée sur ses attentes et ses besoins à destination des jeunes, la réflexion se poursuit cette année autour d'un plan dédié, aux côtés des partenaires sociaux.



Circuits courts



Projet de maison des producteurs

Accompagner le développement des circuits alimentaires courts sur le territoire à partir de producteurs locaux. Tel est l'objectif poursuivi par le projet de maison des producteurs à Salies-de-Béarn.

Rénovation de l'éclairage public

Systématisant la sobriété et l'efficacité énergétique de son éclairage public, la municipalité poursuit son programme pluriannuel. Il verra en particulier le remplacement de sources lumineuses, actuellement de 250W, par des LED de 60W, avec une économie de consommation électrique attendue de 30%.

Éclairage public



Travaux voirie



Travaux de voirie 2022

Dans le but de garantir la fonctionnalité et la sécurité des voiries locales, ainsi que d'améliorer l'accessibilité, le programme pluriannuel de voirie se poursuit tout au long de l'année. Cette réfection concerne une quinzaine de voies salisiennes.

Vidéoprotection

La poursuite du programme de vidéoprotection sur la voie publique vise plusieurs objectifs : la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, le repérage des auteurs d'incivilités sur réquisition de la Gendarmerie ainsi que la protection des bâtiments, des installations publiques et leurs abords.

Sécurisation



De l'idée à l'action ...

Accompagnés par les commissions respectives du Conseil municipal, de nombreux projets, issus des travaux des membres du Conseil municipal des jeunes, devraient se concrétiser en 2022 et 2023, parmi lesquels :

- La modernisation de l'aire de Mosqueros, qui prévoit en particulier l'agrandissement et l'amélioration du skate parc avec la création d'un espace consacré aux débutants, l'ajout d'agrès dont un équipement pour les tout-petits, ou encore la rénovation de l'espace city-stade ;
- Des événements festifs tels que l'organisation d'un bal de fin d'année pour les élèves de 6 à 18 ans avec des temps dédiés par catégorie d'âges (voir pages « Education-Jeunesse »), la conception d'une carte au trésor dans la ville programmée pendant l'été (voir pages « Tourisme »), des animations autour d'Halloween (petit train fantôme, chasse aux bonbons, concours de déguisement, etc.) ;
- La tenue d'une marche écocitoyenne dans le cadre de la Semaine de l'Environnement qui s'est déroulée du 2 au 4 juin 2022 (voir page « Cadre de vie ») ;
- Une réflexion autour d'une signalétique de sécurisation aux abords de l'école La Fontaine.

Un centre culturel et de congrès à la hauteur des espérances

Il aura fallu patienter de longs mois mais le nouvel équipement, constitué des espaces Jean Monnet, du pavillon Saleys entièrement rénové ainsi que du cinéma désormais riche de deux salles, répond largement aux attentes des habitants et des visiteurs.

La salle Jean Monnet a été rouverte l'an dernier, conséquemment aux travaux réalisés à la suite des inondations de 2018. À proximité de celle-ci, c'est au tour du Pavillon Saleys, second bâtiment du centre des congrès communal, de reprendre, depuis le début du mois d'avril, ses activités événementielles dans un décor où modernité et patrimoine se conjuguent harmonieusement. Rappelons que, voici un siècle, ce bâtiment était le casino de la station thermale.



Une technique d'inspiration vénitienne

Afin d'intégrer les nouvelles salles du cinéma, l'accueil du lieu a été reconsidéré; il est désormais doté d'un comptoir de réception et d'un vestiaire. Le blanc cassé qui ornait les murs a cédé la place à des tonalités bleues et or, dans le respect de l'architecture art déco de l'endroit, tandis que les fresques originales ornant les salles Maurice Ravel et de la Rotonde ont été conservées. Repensé également, le système d'éclairage qui permet d'adapter intensité et couleurs aux manifestations de diverses natures.

Malheureusement, le parquet classé qui couvrait le sol n'a pas résisté aux inondations, ayant subi des dégâts trop importants pour pouvoir être restauré. Le choix de son remplacement s'est porté sur le Terrazzo, un revêtement rendu populaire par la cité de Venise dès la fin du XIII^e siècle et en mettant aujourd'hui encore en valeur les palais. Ce matériau composite se compose de ciment auquel sont ajoutés des granulats de pierres naturelles et de granit colorés, avant d'être poncé, poli et verni pour en garantir protection et durabilité.



Des écrans dans un écran

Retour vers l'esplanade, réaménagée et arborée pour recréer une unité de lieu entre les différents ensembles du centre culturel, avant d'accéder au nouveau cinéma, entièrement rénové et agrandi.

Exploité par l'association François Truffaut, « Le Saleys » accueille désormais deux salles, de respectivement 121 et 65 fauteuils, accessibles aux personnes à mobilité réduite et équipées d'un système d'écoute adapté pour les malentendants.

Le hall est transformé, se voulant propice aux échanges entre cinéphiles ou encore aux activités de *coworking* (travail collaboratif).



En savoir plus

- Architectes :
Marc Ballay & Boca Architecture
- Montant des travaux :
Pavillon Saleys + cinéma = 3,25 M€
- Surface du pavillon Saleys : 1 388 m²
- Nombre de fauteuils :
 - Salles de cinéma – 65 et 121
 - Salle Jean Monnet – 330



Réinsertion, numérique... de nouveaux services de proximité

L'action sociale du territoire s'enrichit de deux nouvelles offres de services sous la houlette de France services, un modèle de service public inédit, et de Trans'Mission, réseau d'aide en faveur des « invisibles ».

France services, pour vous aider dans vos démarches numériques

Depuis le 24 janvier dernier, un espace « France services » Béarn des Gaves a ouvert ses portes à Salies-de-Béarn avec le double objectif d'accompagnement et de proximité.

S'ancrant dans la volonté politique d'un retour du service public au cœur des territoires, France services est ouvert à tous, de manière gratuite et confidentielle. Situé au Pôle social, chemin Bellecave, il permet aux habitants d'accéder, dans un seul et même lieu, aux principaux organismes de services publics : la Caf, les Finances publiques, la CPAM, Pôle Emploi, La Poste, le ministère de l'Intérieur, la Carsat, le ministère de la Justice et la MSA, et vous accompagne dans vos démarches dématérialisées. Au-delà des formalités administratives et pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agents de France services s'appuient sur leurs correspondants au sein du réseau des partenaires.

Chrystelle Laplace vous accueille
les mardi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h,
et le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
sur rendez-vous, par contact téléphonique au 07 55 61 40 29
ou par courriel : franceservices@ccbearndesgaves.fr.
En dehors de ces horaires, les accueils sont assurés à Navarrenx
et à Sauveterre-de-Béarn.



On vous accueille !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS



Trans'Mission, pour une réinsertion pérenne

Le réseau Trans'Mission est né de la volonté d'accompagner en Béarn les publics dits « invisibles » dans une insertion socioprofessionnelle durable.

Qui sont ces publics ?

- De 16 à 30 ans sans emploi ni formation,
- Demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés n'ayant plus de contact avec les services publics de l'emploi depuis plus de 6 mois,
- Jeunes sans accompagnement en situation de handicap ou en démarche pour avoir une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Vous êtes vous-même ou vous connaissez une personne dans l'une de ces situations ?

N'hésitez pas à contacter ou à communiquer les coordonnées du facilitateur de parcours : Jean-Luc ETCHETO
06 29 33 77 73 - jeanluc.etcheto@transition64.fr.
Ce dernier vous (ou lui) proposera un premier rendez-vous sans engagement pour faire le point et suggèrera ensuite différentes solutions correspondant à la situation rencontrée.

Rencontre avec ...



Laure URRUTIBEHETY, membre du conseil collégial de l'AMAP Salies-de-Béarn

Plus d'une centaine d'associations, dans des domaines aussi variés et complémentaires que sont la culture, l'éducation, le sport, l'enfance, le commerce, l'environnement ou encore l'humanitaire, coexistent dans notre commune, qui contribuent à son dynamisme et à son attractivité.

Parmi celles-ci, il en est une que l'on peut retrouver tous les lundis soir, sous les halles de la mairie, autour de producteurs venus livrer légumes, produits carnés, pains et autres délices de la ferme : l'AMAP.

Laure, qu'est-ce que l'AMAP ?

L'AMAP est une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne.

Elle permet de soutenir les producteurs en leur apportant une vision à moyen ou long terme car en tant qu'Amapiens, nous souscrivons des contrats qui durent jusqu'à 6 mois.

À Salies-de-Béarn, les livraisons se font sous les halles de la mairie les lundis de 18h30 à 19h00.

Concrètement, comment cela fonctionne ?

C'est très simple : pour chaque producteur (ou produit), il y a une personne appelée Relais Contrat. Ce Relais Contrat va préparer le contrat avec le producteur : tarif, nombre et dates de livraisons prévues. Il va le transmettre par messagerie à tous les Amapiens, qui ne sont pas obligés de souscrire à tous les contrats évidemment !

Depuis peu, nous utilisons le site AMAPJ qui nous permet de ne pas imprimer les contrats mais cette démarche n'est pas obligatoire. Ce logiciel est à la fois intuitif et très convivial. Il permet tant aux producteurs qu'aux Amapiens de centraliser l'ensemble des informations. Par exemple, on visualise d'un seul coup d'œil quels produits nous seront livrés dans la semaine. Très pratique lorsque l'on a souscrit plusieurs contrats ! ...Évidemment, nous disposons toujours de contrats papier pour les récalcitrants au tout numérique.

L'association s'appuie sur un conseil collégial – composé d'une dizaine de membres - chargé d'organiser son fonctionnement.

Comment sélectionnez-vous les producteurs ?

Je fais partie du conseil collégial qui se réunit régulièrement afin de discuter de l'entrée de nouveaux producteurs. Ces derniers doivent être des producteurs locaux, sans définition de distance mais le plus proche possible, et pratiquer une agriculture respectueuse des hommes, de l'environnement et de l'animal. Puis, nous allons les rencontrer et visiter leur exploitation. Bien sûr, nous consultons aussi nos Amapiens pour connaître leur intérêt pour le produit proposé.

Je précise que toutes les catégories de produits sont les bienvenues, du savon à la plante médicinale, en passant par les légumes, les bières et les glaces.



De gauche à droite : Laure, Valérie (relais contrat pain), Étienne (boulangier), Émilie (productrice de fromage de chèvre), Isabelle (amapienne), Ruben et Rosalie (futurs consommateurs)

Et vous, Laure, qu'est-ce qui vous a amenée à souscrire à ce projet ? Quel est votre rôle au sein de la structure ?

J'ai d'abord, en 2009, commencé par prendre des produits de l'AMAP, légumes et pains, car je souhaitais que ma famille et moi-même consommions des produits sains, de qualité et d'origine locale.

Je me suis ensuite occupée du contrat « viande de bœuf et de veau » comme Relais Contrat, ainsi que de celui des légumes. Aujourd'hui, je suis membre du conseil collégial.

Quelles sont les perspectives de l'AMAP ?

Avoir plus de familles ! Actuellement une soixantaine de familles adhère à l'AMAP pour différents contrats : légumes, œufs, pain, farine, fromages de brebis, vache ou chèvre, viande...

Mais nous pouvons encore en accueillir !

Si l'on souhaite adhérer, comment cela se passe-t-il ?

Une cotisation de 5€ est demandée pour adhérer à l'AMAP Salies-de-Béarn.

Si vous êtes intéressé.e, le plus simple est de passer nous voir le lundi à partir de 18h30 sous les halles de la mairie et nous nous ferons un plaisir de vous expliquer le fonctionnement.

Quelques mots pour conclure...

En nous rejoignant, vous ne le regretterez pas !

L'ensemble des produits est récupéré en quelques minutes seulement. Frais et gourmand garanti !

Ce rendez-vous hebdomadaire est aussi un lieu de partage et de lien social : on y échange entre Amapiens et avec les producteurs, qui nous expliquent leur travail et nous conseillent !



Pour nous contacter : laure.urrutibehety@free.fr - jfliaudois@hotmail.fr
ou laisser un commentaire sur notre page
Facebook AMAP SALIES DE BEARN:
<https://www.facebook.com/groups/412834978788>

Un nouveau règlement d'aide pour les hébergeurs touristiques

Avec la volonté d'accompagner la qualité et la montée en gamme de l'offre d'hébergement touristique locale, le territoire se dote d'un règlement d'intervention qui inclut désormais les hébergeurs en nom propre ainsi que les SCI.

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG) déploie, à travers le règlement d'aides directes aux entreprises 2022-2026, un dispositif d'aides directes versées aux entreprises (TPE – PME) avec deux évolutions majeures : l'inclusion de nouveaux acteurs et la mise en place de grilles d'évaluation.

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

En effet, le cadre d'éligibilité a évolué de façon à se conformer au tissu économique territorial. De plus, deux grilles d'évaluation ont été élaborées (la première concernant les activités économiques et la seconde les activités d'hébergements touristiques) permettant de définir le taux de subvention de la collectivité.

Le règlement s'appuie en outre sur la stratégie de développement touristique de la CCBG, dont un des enjeux essentiels est la montée en gamme des hébergements touristiques. Ainsi, les hébergeurs touristiques dits « en noms propres » ou encore les SCI peuvent désormais prétendre à cette aide.

Pour ce faire, ceux-ci doivent bénéficier d'un classement de 3ème niveau minimum (3 étoiles pour les meublés ou équivalent) ou être engagés dans une démarche de classement de 3ème niveau. Et également répondre à plusieurs critères d'éligibilité parmi lesquels avoir déclaré son activité en mairie ou encore proposer annuellement au moins 150 nuitées à la location.

JUSQU'À 50% D'AIDE

Le soutien financier peut atteindre 50% de l'investissement réalisé, sur la base de critères spécifiques tels que la démarche de classement ou labellisation, le développement d'offres en synergie avec d'autres acteurs locaux, la démarche environnementale, l'inclusivité, ou encore la valorisation des circuits courts. Peuvent être intégrées des dépenses de construction et/ou réhabilitation de bâtiment, d'achat de matériel/équipement inscrits dans le référentiel de classement des meublés de tourisme ainsi que des frais de voiries et réseaux divers, d'études, de raccordement et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour aller plus loin dans la démarche, la collectivité propose également une aide au classement, en partenariat avec l'Office de tourisme du Béarn des Gaves.

Pour plus de renseignements et solliciter une demande de subvention, veuillez contacter le service développement économique et touristique de la CCBG au 05 59 09 46 31 ou par mail contact@espace-station.fr

Opération Tour de France : vélo et ESS à l'honneur

Jusqu'à la fin du mois de juillet, Salies-de-Béarn s'associe au Tour de France au travers d'animations commerciales et d'une collecte solidaire.

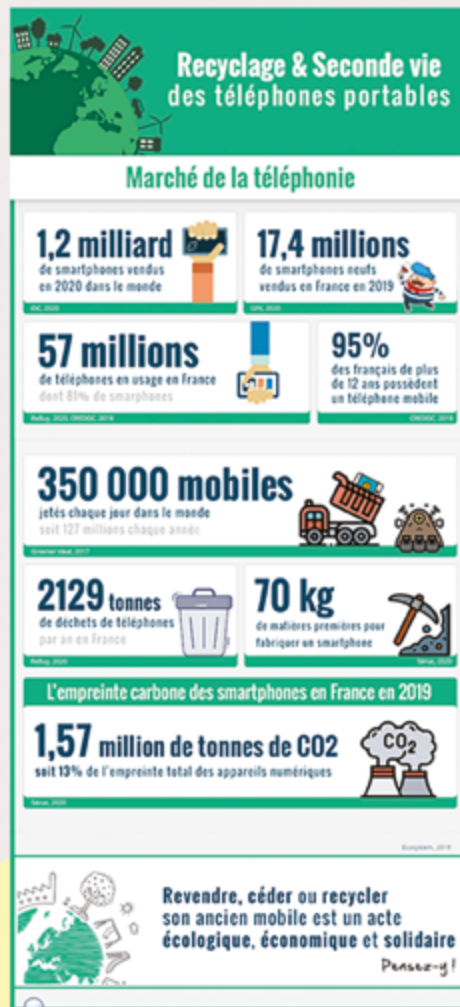
À l'occasion de l'édition 2022 du Tour de France, Office de tourisme, commerçants, associations, municipalité, intercommunalité, Agence d'attractivité et de développement touristiques du Département unissent leurs forces pour la promotion du vélo et de l'économie sociale et solidaire.

Un jeu concours « spécial vélo » est organisé dans les restaurants du territoire. En outre, des « boîtes à air » contenant des surprises sont proposées à la vente. Ces opérations sont dotées de nombreux lots parmi lesquels des bons d'achats auprès des commerçants locaux, des paniers gourmands, des produits artisanaux ainsi que des nuitées en chambre d'hôte avec mise à disposition de vélos. N'hésitez pas à tenter votre chance !



Une collecte de vos anciens téléphones mobiles est organisée jusqu'au 22 juillet en mairie ou à l'Office de tourisme. Soit ils seront réparés, quand cela est possible, soit ils seront recyclés conformément aux normes environnementales. Une initiative portée par ecosystem, organisme à but non lucratif d'intérêt général qui, à l'issue de l'opération, offrira 1 000 téléphones au profit de l'association France Victimes. Cette structure nationale regroupe 130 associations locales qui viennent en aide aux victimes d'atteinte à la personne.

**DIRECTION LA MAIRIE OU
L'OFFICE DE TOURISME**



Carte au trésor le 21 août

Salisiens, touristes et visiteurs ...retrouvez-nous le 21 août prochain pour participer à une animation mêlant culture, jeux et sensibilisation à l'environnement dans les rues et les commerces de Salies-de-Béarn !

Développée sur une idée du Conseil municipal des jeunes, « la Carte au trésor » vous invite à (re)découvrir l'histoire salisienne et à résoudre des énigmes. Un rendez-vous musical à Mosqueros conclura l'évènement. Vous y trouverez un service de restauration mais il vous sera également possible d'amener votre pique-nique pour un après-midi de détente dans un cadre enchanteur. En outre, l'aire de jeux, à quelques pas de la piscine intercommunale, fera le bonheur des enfants.

Planning des manifestations ÉTÉ 2022

La vie associative et les animations sur la commune ont repris de plus belle et avec enthousiasme en cette saison 2022. Comme remarqué lors de la fête de la musique le 21 juin dernier, le public était présent, heureux de retrouver ces moments de convivialité qui nous sont si précieux.

L'agenda régulièrement actualisé est disponible sur www.salies-de-bearn.fr/ma-ville/vie-associative.

JUILLET

Du 27/06/22 au 10/07/22 :

Exposition de Christian PARRA (Peintre) à la Galerie d'exposition « L'Oustau dou Saleys » de 14h30 à 18h30 - entrée libre

Du 01/07/22 au 11/07/22 :

Festival des « ARTS DU VERRE EN BEARN DES GAVES », une exposition d'artistes verriers, de renommée nationale ou internationale, tel Xavier CARRERE, est proposée sur les sites suivants : BRIT HÔTEL LE LODGE Quartier Hélios, Chemin de Labarthe - Hôtel du Parc, hall de la mairie et au 8 rue de la Fontaine salée. Le samedi 9 Juillet à 17h30 au Brit Hôtel le Lodge, Pablo MARTICORENA, docteur en archéologie et Anouk SARRAZIN, étudiante spécialiste de la protohistoire, proposent : « Le geste et la matière, verre d'hier et d'aujourd'hui » Conférence gratuite mais inscription obligatoire sur artenloft@gmail.com.

Vendredi 01 et samedi 02/07/22 :

Spectacle de « SALIES GYM » à la salle Jean Monnet.

Mercredi 06/07/22 :

Concert d'été organisé par l'Harmonie municipale à 21h15 au kiosque du Jardin public (gratuit).

Samedi 09/07/22 :

5ème édition du Festival International de Guitare en Béarn présentée par « Les Musicales de Lahontan » à la salle Jean Monnet :

- 15h00, finale publique du concours jeunes talents -30 ans. À cette occasion, en plus des prix habituels, un prix du public sera lancé cette année.

- 17h00, concert des élèves des écoles de musique,

- 20h30, soirée de gala : 1ère partie Pierre BIBAULT joue Steve REICH, 2ème partie Marcin DYLLA (Pologne).

Pour ces deux concerts les billets sont en vente sur le site : <https://www.guitaresbearnfestival.com/concerts-festival-guitare-bearn/>

Une billetterie sur place pourra être ouverte en fonction des places disponibles.

Dimanche 10/07/22 :

« SALIAS PEUS SALIERS » visite contée et guidée organisée par « l'association Commerces et Artisanats » avec « les Amis du Vieux Salies ».

Départ devant l'Office de tourisme ».

Dimanche 10/07/22 :

L'association du Billard Salisien organise son 1^{er} vide grenier au gymnase de Mosquéros de 9h à 17h. Buvette, petite restauration et vente de gras double dès 8h30 – tarifs emplacement intérieur 8,00 € la table de 2,50 m, 1,00 € l'emplacement. Portant non fourni. Extérieur 3,50 € le ml.

Plus d'informations Freddy 06.62.71.51.41.

Du 11/07/22 au 24/07/22 :

Exposition de Laurent FRONTERE (peintre, céramiste, écrivain) à la Galerie d'exposition « L'Oustau dou Saleys » de 14h30 à 18h30 - entrée libre.

Mercredi 13/07/22 :

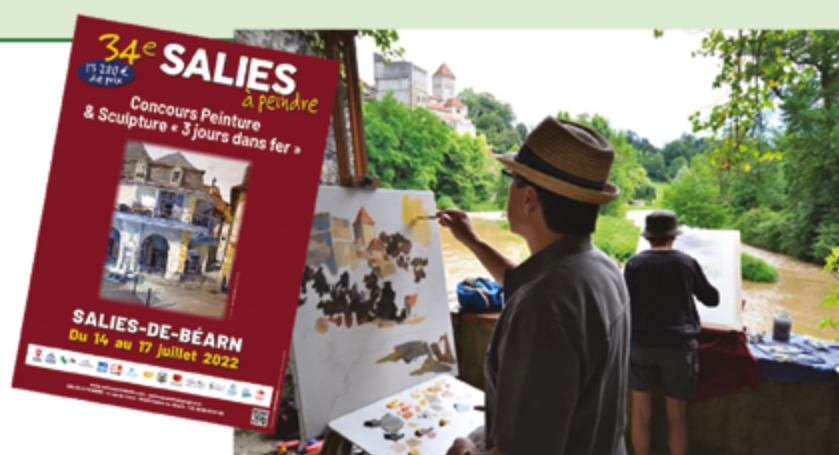
Traditionnel « Bal des Pompiers » avec repas sans oublier le feu d'artifice à 23h00 – Manifestation au stade de rugby (côté Padu)

informations et réservations avant le 05 juillet au 06.74.86.66.31 et 06.22.75.93.70.

Du 14 au 17/07/22 :

« SALIES A PEINDRE » au Pavillon Saleys, (salles Ravel, Rotonde et hall de la salle Jean Monnet) et

« 3 jours dans fer » au Jardin public.



JUILLET (suite)

Mardi 19/07/22 :

Tournoi de Joko-Garbi au fronton de Saint Martin organisé par les « Jeunes de Saint-Martin » à 19h00.

Mercredi 20/07/22 :

Concert d'été organisé par l'Harmonie municipale à 21h15 au Théâtre de verdure du Rooy (gratuit).

Du 22/07 au 04/08/22 :

Le peintre Emeric RENAUT vous invite à sa nouvelle exposition : « l'heure d'été... ». Salle d'exposition de la Mairie (place du Bayàa) 09h30 – 12h30 et 13h30 – 18h30 (entrée libre).

Du 22/07 au 24/07/22 :

Fête des Sottises - 13ème édition (Jardin public, place du Bayàa, Théâtre de verdure du Rooy).

Dimanche 24/07/22 :

« SALIAS PEUS SALIERS » visite contée et guidée organisée par « l'association Commerces et Artisanats » avec « les Amis du Vieux Salies ». Départ devant l'Office de tourisme ».

Du 25/07/22 au 07/08/22 :

Exposition de Peter MISSON (peintre) à la Galerie d'exposition « L'Oustàu dou Saleys » de 14h30 à 18h30 - entrée libre.

Mardi 26/07/22 :

Tournoi de Joko-Garbi au fronton de Saint Martin organisé par les « Jeunes de Saint-Martin » à 19h00.

Mercredi 27/07/22 :

Concert d'été organisé par l'Harmonie municipale à 21h15 au kiosque du Jardin public (gratuit).

AOÛT

« Vidéo sous les étoiles » (date à confirmer) organisé par « Festi'Clap SALIES ».

Du 25/07/22 au 07/08/22 :

Exposition de Peter MISSON (peintre) à la Galerie d'exposition « L'Oustàu dou Saleys » de 14h30 à 18h30 - entrée libre.

Lundi 01/08/22 :

Concert « Gospel French Voices » à 20h30 au Temple – tarif adultes 12,00 €- enfants de moins de 12 ans gratuit.

Mardi 02/08/22 :

Tournoi de Joko-Garbi au fronton de Saint-Martin organisé par les « Jeunes de Saint-Martin » à 19h00.

Vendredi 05/08/22 :

Concert du quatuor « en sortant de l'école » (a capella) à 20h30 au Temple (libre participation).

05-06 et 07/08/22 :

Fêtes de SALIES-DE-BEARN organisées par le Comité des Fêtes de Salies-de-Béarn

Dimanche 07/08/22 :

« SALIAS PEUS SALIERS » visite contée et guidée organisée par « l'association Commerces et Artisanats » avec « les Amis du Vieux Salies ». Départ devant l'Office de tourisme.

Du 08/08/22 au 21/08/22 :

Exposition CONVERT, LAFOLIE et LOISEL (céramiste, peintre, photographe) à la Galerie d'exposition « L'Oustàu dou Saleys » de 14h30 à 18h30.

Mardi 09/08/22 :

Tournoi de Joko-Garbi au fronton de Saint-Martin organisé par les « Jeunes de Saint-Martin » à 19h00.

Mercredi 10/08/22 :

Concert d'été organisé par l'Harmonie municipale à 21h15 au Théâtre de verdure du Rooy (gratuit).

Samedi 13 et dimanche 14/08/22 :

Stage de sculpture avec En Aban de 09h45 à 17h00 - au local du Bignot. Inscription par mail à "Yvetendresse@orange.fr"

Dimanche 14/08/22 :

Concours départemental de pétanque organisé par « La Pétanque Salisienne » sur l'aire de Mosquéros.

Dimanche 14/08/22 :

Concert des Pierres Lyriques à 17h00 en l'église Saint-Vincent dans le cadre de son Festival d'été – Programme : l'Enfance du Christ de Berlioz pour solistes chœur et orchestre.

Lundi 15/08/22 :

Pipéradère co-organisée par « Sel en Scènes » et « La Fabricoterie » avec le « Quartier des Confréries » - (rassemblement de confréries dans le cadre de la Pipéradère) au Jardin public et alentours et marché bio avec la participation de l'association « Salies de Béarn en transition »

Lundi 15/08/22 :

Les Métiers d'Antan dans le vieux Salies, centre ville et hall de la mairie.

Dimanche 21/08/22 :

Carte aux Trésors imaginée par le Conseil municipal des jeunes à Mosquéros (devant le Château) avec pique-nique et animation musicale.

Du 22/08/22 au 04/09/22 :

Exposition de PARABIS et amis (Peintre, poterie) à la Galerie d'exposition « L'Oustàu dou Saleys » de 14h30 à 18h30 - entrée libre.

Dimanche 28/08/22 :

« SALIAS PEUS SALIERS » visite contée et guidée organisée par « l'association Commerces et Artisanats » avec « les Amis du Vieux Salies ». Départ devant l'Office de tourisme.

SEPTEMBRE

Du 22/08/22 au 04/09/22 :

Exposition de PARABIS et amis (peintre, poterie) à la Galerie d'exposition « L'Oustàu dou Saleys » de 14h30 à 18h30 - entrée libre.

Du 05/09/22 au 18/09/22 :

Exposition de Françoise SAINT ANDRE et Pierre DUPUY (peintres) à la Galerie d'exposition « L'Oustàu dou Saleys » de 14h30 à 18h30.

Du 08 au 11/09/22 :

Fête du Sel organisée par la « Jurade du Sel »



Jeudi 15/09/22 :

Concert du chœur d'hommes du Pays d'Hasparren « ELGARREKIN » à 21h00 en l'église Saint-Vincent.

Vendredi 16/09/22 :

Concert chorale « IZAR HITZA » de Bayonne à 21h00 au Temple – tarifs 8,00 € et gratuit pour les enfants de moins de 15 ans.

Samedi 17/09/22 :

L'association "ROULEZ RETRO" organise de 9h00 à 18h00 dans le Parc du Casino de Salies de Béarn une exposition de 120 voitures anciennes et de prestige et de 50 motos sans oublier une exposition de 2000 voitures miniatures dans les salons du Casino et concert en fin d'après midi.

Du 19/09/22 au 02/10/22 :

Exposition de Christelle PAPAIS (peintre) et Danielle POUYPOUDAT (vannerie, céramique) à la Galerie d'exposition « L'Oustàu dou Saleys » de 14h30 à 18h30 - entrée libre.

Samedi 24/09/22 :

Trails & Randos Gourmandes avec la 2ème édition du Cami de la Saü – rando de 9 ou 13 km, trail de 9 ou 13 km et canicross de 9 km – départ du stade Al Cartéro – manifestation organisée par le Rugby Club Béarnais.

Un été réussi à Salies-de-Béarn

Les Cérémonies

Chaque année, il y a des rencontres incontournables qui marquent. Ils sont l'occasion pour Monsieur le Maire et son conseil municipal d'échanger avec les habitants. Au programme des prochains rendez-vous : le concours des maisons fleuries en juillet, le repas des Anciens en novembre...

CÉRÉMONIE CITOYENNE

Au cours de la cérémonie de citoyenneté le samedi 26 mars 2022, la municipalité de Salies-de-Béarn a eu le plaisir de rencontrer les jeunes de 18 ans nouvellement inscrits sur les listes électorales de notre commune.

Le Maire, entouré de plusieurs adjoints et conseillers municipaux, leur a remis leur carte d'électeur et le Livret citoyen tout en rappelant les principes fondamentaux de la République, de la démocratie et de notre système politique.

Ils ont ainsi pu exercer cette année leur droit de vote lors des dernières élections présidentielles puis législatives.



NOUVEAUX ARRIVANTS

Comme chaque année (ou presque... restrictions dues au COVID), les nouveaux arrivants 2021 ont été accueillis en mairie le vendredi 29 avril 2022 par le conseil municipal.

Lors de cette cérémonie d'accueil, le maire Thierry Cabanne a répondu aux diverses questions des nouveaux administré.e.s qui se sont également présenté.e.s, puis un diaporama a été diffusé pour présenter l'histoire de la cité du sel, les infrastructures, les services ou encore les événements de la commune.

Un apéritif a enfin permis de faire connaissance et d'échanger dans un contexte convivial.

CÉRÉMONIE DES NOCES D'OR ET DE DIAMANT

Les couples en Or et en Diamant à l'honneur le 12 février 2022.

Il s'agit d'une cérémonie à laquelle chère à notre commune car elle marque un moment fort de la vie, et, à la lecture de l'acte, de nombreux souvenirs resurgissent.

Samedi matin, en accueillant dans la salle des mariages de la mairie les couples salisiens qui fêtent, en cette année 2022, leurs noces de Diamant (60 ans de mariage) et ceux qui fêtent leurs noces d'Or (50 ans), le Maire n'a pas caché son plaisir de célébrer ces anniversaires.

Noces de Diamant :

Nicole et Robert Poustis (28 avril 1962)

Colette et Claude Nicolas (27 janvier 1962)

Noces d'Or :

Danielle et Gérard Lantiat (24 avril 1971)

Denise et Alain Hontarrède (9 octobre 1971)

Marcelle et Philippe Labarrère (12 novembre 1971)

Et c'est ainsi qu'accompagné de Carine Sarriquet, 1^{ère} adjointe, de plusieurs élus, il a appelé ses administrés, couple par couple. Comme en 1961 ou en 1971, leur acte de mariage a été lu, en présence de leurs enfants et petits-enfants. Et là, beaucoup d'émotion et de bonheur se lisaient dans les regards des couples à l'honneur !

La cérémonie s'est clôturée par la remise de bouquets de fleurs et paniers garnis avec la promesse d'un prochain rendez-vous.



Commémoration du 8 mai 1945

La municipalité de Salies-de-Béarn attache la plus grande importance à l'histoire de notre ville, aux joies, mais aussi aux souffrances qu'elle a connues et subies dans le passé. C'est pourquoi elle veut perpétuer le Devoir de Mémoire par l'organisation de cérémonies, d'expositions et de conférences auxquelles elle convie la population.

Expositions

Dans le cadre des manifestations commémorant la victoire de Mai 1945, la Mairie a organisé, du 2 au 8 mai, dans le hall, une exposition sur la Guerre 1939-1945. Des archives et des costumes d'époque y ont été présentés, complétés par la diffusion en continu de documentaires pédagogiques.

Une large collection de véhicules miniatures était également visible.

Précisons que ces expositions seront présentées tous les deux ans en alternance avec un événement portant sur la guerre de 1914/1918.

Tous nos remerciements aux collectionneurs, « passeurs de mémoire », qui nous confient leurs précieux trésors.



Défilé de voitures anciennes et bivouac

Les 7 et 8 mai, toute la journée, un bivouac et des véhicules d'époque pouvaient être visités au Jardin public.



Rassemblement au Monument aux morts

La Municipalité, les associations d'anciens combattants et la population se sont réunies le 8 mai devant le Monument aux morts lors d'une cérémonie du souvenir qui honorait la mémoire des soldats morts pour la patrie.



Le mardi 31 mai, le Maire a eu le plaisir de souhaiter la bienvenue en Mairie à 20 étudiants de Stuttgart et Darmstadt dans le cadre d'échanges culturels avec leurs homologues de Pau et Oloron-Sainte-Marie.

Tout en présentant notre cité du sel, évoquant quelques anecdotes qui ont marqué notre histoire, Thierry Cabanne a salué leur travail sur le projet de pérennisation du maintien de la mémoire et de la paix. Au programme, projection de films au Cinéma le Saleys, visite du camp de Gurs, rencontres ...

Voisinage, circulation... pour le «bien-vivre ensemble»

Bricolage, jardinage... quelles sont les règles en matière de bruit ?

L'été est là et l'herbe des jardins pousse.

Aussi nous vous rappelons les horaires légaux d'utilisation possible des appareils émettant du bruit pour entretenir et embellir vos espaces extérieurs.

L'article 103-2 du Règlement sanitaire départemental prévoit que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, en particulier tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes les mesures utiles pour préserver le repos et la tranquillité du voisinage. Si malgré ces mesures, tout risque ne peut être écarté, ces travaux ne pourront être exécutés que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

L'infraction à ces dispositions constitue une contravention de 3ème classe pouvant atteindre 450 €.

D'autre part, les feux de branchages et autres sont formellement interdits sur l'ensemble de la commune. Vous pouvez déposer vos déchets verts à la déchetterie de Castagnède.



Zone de rencontre

comment peuvent circuler piétons, véhicules et cyclistes

Une zone de rencontre, comme celle existant à Salies-de-Béarn depuis 2016, est un ensemble de voies en agglomération où les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.

Les règles de circulation y sont les suivantes :

- Les piétons ont la priorité sur tous les véhicules et sont autorisés à circuler sur la chaussée, sans y stationner, même si des trottoirs sont présents.
- Les véhicules doivent circuler à une vitesse inférieure à 20 km/h et ne doivent pas forcer les piétons à leur laisser le passage.
- La priorité à droite reste la règle pour les véhicules et les piétons bénéficient de la priorité sur tous les véhicules.
- L'arrêt et le stationnement sont interdits sauf sur les emplacements aménagés à cet effet.

Des réglementations locales peuvent s'appliquer, ce qui est le cas à Salies-de-Béarn. Ainsi, un arrêté municipal du 20/05/2019 précise que les cyclistes sont autorisés, sur les places et rues concernées par la zone de rencontre, à circuler uniquement dans le sens de circulation (contrairement aux dispositions générales qui prévoient une circulation à double sens pour les vélos, ce qui peut être le cas lorsque vous circulez dans une autre commune dotée d'une zone de rencontre).

L'éducation et la jeunesse, au cœur du projet municipal

Fournir tous les moyens nécessaires à un enseignement de qualité, octroyer des crédits suffisants aux écoles afin de garantir les conditions d'enseignement optimales, valoriser toutes les réussites à la hauteur des capacités de chacun, sont quelques-uns des défis que relève la municipalité en faveur de l'Éducation et de la Jeunesse.

Bienveillance avec les familles

Lorsque l'on parle éducation, il est impératif d'intégrer les familles à la réflexion. En effet, la cellule familiale représente un élément indispensable dans le projet éducatif. Dans cette perspective, la municipalité a pris la décision de créer une « commission menus » pour le restaurant scolaire. Grâce à cette instance, les parents pourront participer aux discussions concernant la restauration de leurs enfants.

Également, fruit d'échanges entre représentants de parents d'élèves et services municipaux, le nouveau règlement intérieur des services périscolaires et la charte de bonne conduite ont été coconstruits avant leur adoption lors du conseil municipal du 13 avril dernier.

Parallèlement, les parents désireux de s'investir peuvent devenir membres d'une association de parents d'élèves, très active en particulier pour accompagner le financement de programmes éducatifs, d'animations pédagogiques et/ou culturelles, de voyages scolaires, etc.



De nouvelles orientations pour la restauration scolaire

La municipalité poursuit sa réflexion pour l'amélioration de la restauration scolaire. Le but étant de progresser dans l'équilibre alimentaire, de lutter contre le gaspillage, de développer le bio et les circuits courts, de maintenir les menus végétariens en plus des repas traditionnels.



L'informatique à l'école

Afin de permettre aux plus jeunes d'avoir accès aux nouvelles technologies dans le cadre scolaire, les écoles de Salies-de-Béarn ont été équipées en matériel numérique, grâce à des subventions de la région académique de Nouvelle-Aquitaine : tablettes avec applications pour les apprentissages, ordinateurs et logiciels pour la réalisation de travaux de mise en page de textes et d'images, visualiseurs pour projeter des documents et tableaux numériques.

Cet équipement pédagogique offre aux enseignants la possibilité de s'appuyer sur des outils modernes qui font aujourd'hui partie du quotidien des enfants.



Des actions en faveur de la jeunesse

Un audit de la politique Jeunesse a été organisé afin de parvenir à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande des jeunes, tout en coordonnant les différents acteurs.

C'est ainsi qu'une réflexion est engagée sur la création d'un local jeunes à Salies-de-Béarn.



Rentrée!

2022 2023

L'année scolaire débutera le jeudi 1er septembre 2022 et s'achèvera le vendredi 7 juillet 2023

Les horaires scolaires seront les suivants :

Lundi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30

Mardi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30

Jeudi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30

Vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30

ACCUEIL SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE :

L'accueil est assuré par le personnel municipal de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 sur inscription via le portail familles. L'entrée de la garderie se situe rue du Lavoir (portail sécurisé).

Vous avez également la possibilité d'inscrire votre enfant au service de restauration scolaire. Veuillez respecter les délais d'inscription afin d'assurer la commande des repas.

ACCUEIL SUR LE TEMPS SCOLAIRE :

L'accueil de l'ensemble des élèves s'effectuera par le portail principal donnant sur la place du Temple.

Le protocole sanitaire arrêté par le ministère de l'Éducation nationale sera adapté en fonction de l'évolution de la situation épidémique au niveau national ou départemental.

Toutes les actualités relatives à l'école seront mises en ligne sur le portail familles (à consulter avec vos codes) et sur le site internet de la Commune (salies-de-bearn.fr). Pensez à les consulter.

NOUVEAU

INSCRIPTIONS 2022/2023 - PORTAIL FAMILLES

Les inscriptions et réinscriptions s'effectuent via le portail familles grâce aux codes d'accès qui vous ont été communiqués par la Mairie.

Les fiches de renseignement manuscrites sont désormais supprimées. Les parents doivent mettre à jour leurs coordonnées via le portail familles (voir rubrique "actualités" sur le portail). En l'absence de cette mise à jour, les enfants ne pourront pas être accueillis au sein des services périscolaires.

Les enseignants et le personnel communal restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Coordonnées école La Fontaine : 05.59.38.02.32

Coordonnées service périscolaire : 06.24.82.83.58

Coordonnées service accueil de la mairie : 05.59.38.00.40



Le Bal de promo fait salle comble !

Projet à l'initiative du Conseil municipal des jeunes, un bal de promo ou bal de fin d'année – fête culturelle populaire aux États-Unis, mais d'origine française, qui se tient traditionnellement en fin d'année scolaire pour célébrer la remise de diplômes en fin de cycle – a eu lieu le samedi 12 juin dernier à la Rotonde. Un écrin architectural flambant neuf et décoré pour l'occasion.

Contrairement à sa version nord-américaine, réservée aux plus grands, la manifestation se voulait ouverte à tous. Un temps a ainsi été dédié aux maternelles, un autre aux primaires, avant la soirée des collégiens et lycéens. Et bien évidemment, elle s'adressait tant aux élèves issus de structures publiques que privées. Une participation modeste mais très active des plus jeunes a laissé, à partir de 19h, la place à une foule d'adolescents, apprêtés pour l'occasion.

L'événement s'est déroulé dans la bonne humeur générale, pour le plus grand bonheur des jeunes impliqués dans son organisation. En effet, rappelons que s'ils étaient encadrés par le Maire et des élus, ils assuraient la mise en place, l'accueil, la programmation musicale, la gestion et le service des boissons. Une dizaine d'entre eux se sont également portés volontaires à l'issue de la fête pour nettoyer les lieux. Qu'ils en soient remerciés !



Rénovée, l'école La Fontaine est inaugurée en chansons



Le vendredi 3 juin, parents, élèves, professeurs des écoles en activité et retraités, partenaires, anciens et actuels élus, étaient réunis à l'école La Fontaine à l'occasion de son inauguration, intervenue après plusieurs années de travaux.

Ces derniers ont consisté en la reprise à neuf et à la modernisation des locaux, de la restauration scolaire ainsi que des infrastructures extérieures : cours, équipements ludiques, aménagements paysagers et parkings, dans le cadre d'un chantier d'un montant de 3 050 000 €.

Une soirée riche en événements qui a vu le dévoilement, par le Maire Thierry Cabanne, des plaques commémoratives de l'école et de la grande fresque murale représentant le fabuliste Jean de La Fontaine.



Une œuvre réalisée par les enfants accompagnés de l'artiste Yann Chatelin, qui leur a permis de découvrir, tout au long de l'année, les techniques du Street Art. Les participants ont également eu l'opportunité de visiter les nouvelles classes dotées de supports numériques modernes.

Pour écouter
" nous sommes tous des salisiens "



Deux temps forts sont venus compléter le programme avant le verre de l'amitié. D'une part la récitation de fables et l'interprétation de chansons en français et en occitan. L'une d'elles, originale, rendant hommage à Salies-de-Béarn, à son histoire et à ses habitants, a été créée par Olivier Dupin, aidé de ses élèves. D'autre part, une exposition d'anciennes photos de classe, suscitant émotion et nostalgie auprès de nombreuses personnes.

Nous sommes tous des Salisiens

Nous sommes tous des Salisiens
De notre histoire, on s'en souvient.
D'une légende tu es née
A la poursuite d'un sanglier.

La précieuse eau qui jaillissait
De la fontaine tant convoitée
La « houn salade » elle s'appelait
Place du Bayaà, tu la trouvais.

Et de Toulouse aux Pyrénées,
Sur la route du Cami Salié,
Ainsi voyageait cet or blanc
Trésor béni des part-prenants.

Longtemps ressources des Salisiens,
Distribué par les voisins,
Il faisait vivre les façonniers,
Par la cuisson de l'eau salée.

A coup d'sameaux on l'amenait
Vers les chaudières de la Cité,
Ainsi naissait ce fameux sel
Exempt de taxe et de gabell'

A la demande de l'intendant,
Qui convoitait les puits salants,
Pour financer les guerres royales
Du roi Soleil et de Versailles.

Dans les campagnes on s'agitait
lorsque la taxe on recouvrait,
Et de Salies à Hagetmau,
Sous la houlette de Pellot,

Qui poursuivait les faux sauniers
traqua fraudes et contrebandiers
les guérillas s'organisèrent
les Invisibles résistèrent.

Refrain :

Nous sommes tous des Salisiens
Et de la langue on s'en souvient,
Comme le disait l'Edit d'Union
On respecte les traditions.

Porteurs d'herrades et de sameaux,
Dans les rues de la ville d'eau,
Jeunes et anciens tous en costumes
On fait revivre les coutumes.

Piperadère et vid'grenier
fête du Sel vous rassemblez
De tout quartier, un peuple fier
D'une région et de ses terres.

Inondations et incendies,
Ecole et Thermes on rebâtit,
La vie de la Cité du Sud
Sous les yeux de la Prauba Muda.

Sus tons terrès de verdura
La mustra qu'ei madura
La vin palhet, mossat, sucrat
A tots que da força e santat

La hont clara de joenessa
Tant doça com ua careça
La hont salada deu baiar
que'ns da lo béver, lo minjar

Rapelatz-ve qu'un bon salier
n'a pas enlòc lo son parier
Salias, la beròja flor
Que pòts contar sus noste amor

Nosauts de Salias qu'em
E la lenga que l'aprenem
Sanglar, semau, sau e Baiar
Nosta cultura a hestejar.

Nous sommes tous des Salisiens
Et de la langue on s'en souvient.
C'est au détour de ton marché,
Que je t'entends encore chanter.

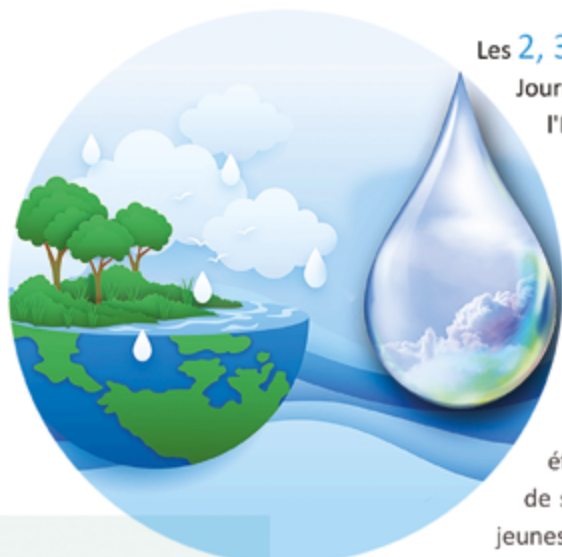
Travail réalisé par la classe bilingue
Années 2020/2021/2022

Texte original
sur une musique des Ogres de Barback
Inspiration « je suis de Castelsarrasin »
Pierre Perret

Texte occitan inspiration Al cartero
Adapté par Serge Marouat

L'Eau au centre des Journées de l'Environnement

À l'occasion de la Journée mondiale de l'Environnement, la 1ère édition des Journées de l'Environnement de la commune a accueilli les écoles sur le thème de l'eau et des enjeux de développement durable.



Les 2, 3 et 4 juin 2022, la ville de Salies-de-Béarn a organisé la première édition des Journées de l'Environnement, dans le cadre de la Journée mondiale de l'Environnement, plus grande plateforme mondiale de sensibilisation du public sur la question et qui marquait cette année les 50 ans de la Conférence des Nations unies sur l'environnement humain de 1972.

Pour cette première édition, des activités de médiation destinées aux publics scolaires envisageaient différentes problématiques, avec pour sujet central celui de l'eau : les inégalités dans le monde, le risque réel du manque d'eau dans notre pays et en Europe, l'impact sur nos habitudes de vie et donc notre consommation d'eau ainsi que la pollution des océans. De nombreuses animations ont rythmé les trois jours. Les écoles maternelles et primaires, les établissements du Hameau Bellevue et l'ITEP Beaulieu ont participé à des ateliers de sensibilisation, tandis que le cinéma Le Saleys consacrait un programme spécial jeunesse dédié au thème de l'eau et à la préservation des océans.

Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Oloron, le syndicat gestionnaire des déchets Bil ta Garbi et l'association Salies en transition ont conduit des ateliers parmi lesquels la réalisation collective d'une fresque composée de gouttes d'eau.

Les journées se sont achevées par une marche écocitoyenne, conçue en partenariat avec le Conseil municipal des jeunes, consistant à ramasser les déchets se trouvant sur les lieux publics.

Parallèlement aux actions de sensibilisation portées par ces journées, la municipalité s'engage également dans une économie d'eau, par la mise en place, au sein des locaux des services techniques, d'une cuve de 10 000 litres pour récupérer les eaux de pluie, avec l'objectif de permettre l'arrosage des différents espaces verts de la ville grâce à un système économique et écologique.

Jardin Zéro Déchet : 50 € offerts

Pour promouvoir la valorisation des déchets végétaux de nos jardins, un accompagnement financier est mis en place pour du broyage ou du mulching.

Afin de réduire leurs déchets verts, les particuliers de la commune peuvent bénéficier d'une aide de 50 euros pour broyer leurs tailles ou effectuer du mulching (tonte sans ramassage). Un dispositif proposé par le syndicat Bil ta Garbi dans le cadre de l'opération « Jardin Zéro Déchet » avec l'objectif de faire de ces déchets des ressources utilisables directement dans son jardin (broyage, paillage, compostage...). Sont éligibles les prestations de broyage, d'achat ou de location d'un broyeur, les contrats de tonte sans ramassage, l'achat d'une tondeuse mulching ou d'un kit mulching adaptable.

La démarche s'effectue en 3 étapes :



- Adressez votre demande via le formulaire de demande de bon sur le site de Bil Ta Garbi : <https://www.biltagarbi.com/operation-jardin-zero-dechet/>;
- Après vérification de la conformité de la demande aux conditions, vous recevrez un courriel indiquant que la demande est acceptée et qu'un bon de réduction vous sera envoyé par courrier dès lors que vous aurez transmis copies d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité ; Muni de votre bon de réduction vous faites appel au professionnel de votre choix, partenaire de l'opération.
- Parallèlement, des guides de bonnes pratiques : « Jardinez au naturel », « Un jardin zéro déchet » et « Je réussis mon compost » sont téléchargeables ici : <https://www.biltagarbi.com/a-telecharger/>.

SALIES AU COEUR



Chères Salisiennes, chers Salisiens,

Suite à l'annonce de Monsieur le Maire, Thierry Cabanne, d'installer 40 caméras de vidéoprotection au centre-ville pour un montant de 150 000 euros à charge des citoyens, nous dénonçons un projet disproportionné.

Déjà en 2011, Mr Cabanne et son équipe alors élus d'opposition étaient contre un projet de vidéoprotection de moindre envergure. A l'époque, Mr le Maire Claude Serre Cousiné avait eu la sagesse d'écouter son équipe et l'opposition et avait lancé une « réflexion des dispositifs envisageable ».

En 2020 lors de la campagne électorale nous vous rappelons que dans notre projet nous souhaitons équiper uniquement 3 sites de vidéo protection (la mairie, le centre des congrès et les services techniques). Suite à cette proposition voici ce qu'a répondu le candidat Thierry Cabanne le 26 juin 2020 sur la page Facebook « Tous pour Salies » Nous citons : « Nos concurrents prônent la vidéo surveillance. C'est un choix mais investir dans ce système aura certainement une répercussion automatique sur les finances de la ville et indirectement sur la population. Chercher des solutions avec vous et pour votre bien être est notre priorité. C'est ensemble que nous trouverons à éradiquer ces incivilités. »

Mr le Maire, nous prenons acte de votre promesse de campagne et donc : nous réclamons, la suspension du projet et réclamons, maintenant, qu'une consultation de la population soit lancée, nous réclamons, enfin, qu'un débat et un vote au conseil municipal soit réalisé suite à la consultation citoyenne. - Au-delà des clivages ce sujet nous concerne tous et doit être dépassionné, réfléchi, et objectif.

4 questions se posent aujourd'hui : Quel a été le diagnostic pour en arriver là ? Quels sont les chiffres de la délinquance et particulièrement en Centre-Ville? Quels seront les coûts de fonctionnement supplémentaires et de maintenance associés?

Chers Salisiens, ce sujet nous concernant tous, c'est ensemble que nous trouverons la meilleure des solutions. A ce titre, un collectif salisien demande par pétition un débat public ainsi qu'un référendum local. Nous partageons pleinement leur démarche.

Vous pouvez signer la pétition internet : <https://urlz.fr/ixa8>

ENSEMBLE POUR DEMAIN-AMASSAS PER DOMAN



750 jours après les élections municipales, la question essentielle demeure de savoir quel Salies nous voulons ensemble pour demain - amassas per doman:

Une ville où on échange sur les sujets importants, où on privilégie le dialogue et l'écoute dans des réunions publiques ou par des consultations citoyennes régulières OU une ville où les décisions sont prises par un petit cercle de "sachants" qui s'approprient le pouvoir sans partage ?

Une ville qui privilégie l'harmonie avec notre environnement OU une ville enfermée dans le monde d'avant synonyme de fuite en avant ?

Une ville qui recherche des solutions pour lutter contre l'individualisme et renforcer la solidarité OU une ville qui se réfugie derrière des règlements et de la vidéosurveillance ?

Une ville qui répond aux défis climatique et énergétique OU une ville de parkings et de voitures ?

Une ville de biodiversité OU une ville de bitume ?

Une ville intergénérationnelle qui favorise l'intégration à tous les âges de la vie et l'ouverture à tous OU une ville qui accentue le repli sur soi à travers ses choix d'urbanisme et de sécurisation à tout crin ?

Une ville où vous êtes acteurs pour co-construire et porter des initiatives citoyennes OU une ville de détracteurs qui raillent les inspirations nouvelles ?

Dans le fonctionnement actuel on ne peut que regretter le manque de concertation, à savoir la recherche d'un accord en vue d'une prise de décision ou d'un projet commun entre toutes les personnes concernées - élu.e.s et citoyen.ne.s - qui ont des intérêts convergents pour notre ville de Salies. C'est par la coopération et non par la concurrence que l'on réussit à construire du commun.

L'expérience de la Convention Citoyenne pour le Climat nous démontre qu'un collectif de citoyens ayant les moyens concrets de délibérer en termes de temps et de qualité de l'information et sans rapports de pouvoir entre eux s'oriente vers des propositions politiques empreintes de mesure et d'égalité.

Nous aussi voulons favoriser l'émergence des thématiques chères aux Salisiens.ne.s. Cette démarche vous interpelle et vous souhaitez participer à cette réflexion: contactez-nous, venez nous rejoindre Ensemblepourdemain_Salies@protonmail.com

Chères Salisiennes, chers Salisiens,

Élément de notre programme électoral 2020, la vidéoprotection – pourtant aussi inscrite dans les actions envisagées par la principale liste d'opposition - fait partie d'un dispositif global de protection notamment contre toute forme de délinquance. Or aujourd'hui de nombreuses informations fausses circulent sur ce sujet, soutenues et alimentées par ces mêmes personnes. Rétablissons quelques vérités :

NON il ne s'agit pas de vidéosurveillance, mais bien de vidéoprotection. Le visionnage des images n'est opéré que par les personnes habilitées et notamment notre maire Thierry CABANNE qui, de par sa fonction, est officier de police judiciaire (OPJ). Pour que les images puissent être visionnées, un dépôt de plainte est indispensable, suivi d'une réquisition de la Gendarmerie précisant les faits. Ensuite, ces images sont enregistrées et transmises au gendarme chargé de l'enquête et jointes au dossier pour le tribunal.

NON ce ne sont pas quelques élus qui décident seuls du nombre et des lieux d'installation des caméras. Leur mise en place s'appuie sur une étude préalable conduite par les services compétents de la Gendarmerie nationale. Un contrôle de la proportionnalité est, de plus, exercé par les services préfectoraux afin de garantir que les systèmes de vidéoprotection ne portent pas une atteinte excessive au droit de chacun au respect de sa vie privée, au regard de l'intérêt qu'ils présentent en termes de sécurité ou d'ordre public.

NON la vidéoprotection ne coûtera pas 150 000 € aux Salisien.ne.s. Si ce montant correspond bien à l'investissement du projet, il convient de rappeler que subventions déduites, le reste à charge pour la commune ne s'élève plus qu'à 30 000 €, soit 20% du montant initial. Un montant à mettre en regard du coût des incivilités pour chacun.e d'entre nous lors du remplacement par exemple, de matériels et équipements tels qu'arbustes, bancs publics, vitrines de magasin, etc.

Mobilisés pour le développement de Salies, nos efforts portent aujourd'hui sur l'amélioration de l'accessibilité et de la mobilité au travers, notamment, de l'aménagement du Jardin public, qui bénéficiera en outre d'une végétalisation d'envergure.

Tous Pour Salies, un engagement fort pour le bien-être, le bien vivre et le bien agir !



DES PROFESSIONNELS SONT ENGAGÉS À VOS CÔTÉS



TOUS MOBILISÉS CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

#NeRienLaisserPasser

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site :

[ArretonsLesViolences.gouv.fr](https://www.ArretonsLesViolences.gouv.fr)



NUMEROS
D'URGENCE
17 114

NAISSANCES

BOUHADANA Romy, Karine, Christine 31/12/2021
 FLORES Raphaël, Tony 30/04/2022
 JIMENEZ Wesley, Mario 14/05/2022
 MONFORT Mikael 28/02/2022

MARIAGES

CALEB Shimbert et BOURGUIGNON Marie 11/06/2022
 CHACON Rémy et GIRAUDET Charlotte 20/05/2022
 DUCOFFÉ sébastien et CAROUGE Laurence 18/06/2022
 MENNECHEZ Christian et RIGOT Marie-Noëlle 09/04/2022
 VASCOVICI Théo et BREUILLÉ Clémence 30/04/2022

PACS

ALVES Enzo et DELRANGE Floriane 21/02/2022
 MARTINEZ lucas et FRUITIER Sarah 29/06/2022
 SINIC Léo et DE JESUS CARVALHO Anaïs 22/04/2022

DÉCÈS

ALEXANDRE épouse ESTREM-MONJOSTE Jacqueline, Louise , 05/02/2022
 AMIET épouse GARBIT Marcelle, 17/04/2022
 ANGLLO Jean, Marc, José, 06/04/2022
 ASSELBERGHS Frans, Paul, 20/06/2022
 BARON Jean-Louis, Marcel, 16/02/2022
 BARTH épouse WEIL, Margarete, Héliène, 10/01/2022
 BERDOT épouse COURTIGNON Marie, Elisabeth, 03/02/2022
 BERGÉ épouse CONVERT Pierrette, Louise, 06/04/2022
 BOILEAU épouse PINSOLLE Annick, 15/04/2022
 CANDAU Jean-Baptiste, 07/01/2022
 CANTON Jean, Michel, Auguste, 31/12/2021
 CANTON Robert, Joseph, 15/06/2022
 CAUSSADE épouse DUPOUY Marthe, Léa, 15/02/2022
 CAZABON épouse KASZUBOWSKI Elisabeth, 05/04/2022
 CHARLET épouse VILLETTE Denise, Renée, 04/05/2022
 CHIBERRY épouse MOUSSEIGT Louise, Marie, 20/01/2022
 CLEMENT Jacques, 07/01/2022
 CUQUEMELLE épouse MAUVIGNIER Josette, Alice, 11/02/2022
 DARRIGADE épouse POUYANNE Marie, Madeleine, 13/02/2022
 DAUGAROU Georgette, Jeanne, 29/01/2022
 DESCOUEIT Pierre, 02/06/2022
 DÉTRIE épouse KRAZER, Arlette, Andrée, 23/06/2022
 DIJON épouse LESCA Odette, 10/03/2022
 DOMERCQ Henri, 22/02/2022
 DOUSSE-PLANTÉ Guy, Jean, 02/04/2022
 DUCLAU épouse DUMERCQ Pierrette, Francine, 07/04/2022
 DUFOURCQ-BIDAU épouse SOURP Marie, Ange, Française, 15/05/2022
 ETCHECOPAR Gaston, 12/06/2022
 ETIENNE épouse LAGARENNE Simone, Claire, 11/03/2022
 FEUGAS Jean, Paul, 24/05/2022
 FOIX épouse INCAMPS Micheline, Marie, 07/02/2022
 GARBAN épouse DEMAISON Marie-Françoise, Lucienne, 28/01/2022
 GARDÈRES épouse BRIVET Germaine, 11/03/2022
 GRENET Jean, Claude, Henri, 18/01/2022
 GUERRY Joseph, Albert, Auguste, 13/05/2022
 GUICHEMERRE Aline, Marie, 12/06/2022
 GUIRAUT épouse ST GAUDENS-SAROTTE Marie-Françoise, 27/02/2022
 HINGANT Lucien, 29/04/2022
 INNOCENTE Lucien, 12/04/2022
 K/SERHO épouse LIEPA Jeanne, Française, 18/02/2022
 LAFFITTE-FITOU René, Jean, 27/01/2022
 LAHITETE Henri, Pierre 12/04/2022
 LAPÉBIE Joseph, Bernard, 12/05/2022
 LAPLACE-HILAIRE épouse MONTANÉ Marthe, 25/01/2022
 LARBAIGT épouse MAISONNAVE Camille, Mathilde, 13/06/2022
 LELOUP épouse GAUJACQ Madeleine, Eugénie, 07/01/2022
 LÉTÉ Madeleine, 03/04/2022
 MATHIEU Béatrice, Emilienne, 29/05/2022
 MAUVIGNIER André, Louis, 27/02/2022
 MIGNOT épouse GOLPIER Gilberte, Henriette, 29/05/2022
 MORENO Claude, 07/03/2022
 PAILLEUX épouse FLAMENT Elise, Loetitia, 15/06/2022
 PANIS Jacques, Germain, 07/01/2022
 PÉDUCASSE Michelle, 09/05/2022
 PEYRUSEIGT épouse GAYON Véronique, Madeleine, 02/06/2022
 POCQ épouse LAVIGNE Jacqueline, 31/03/2022
 PONDARRÉ Denise, 12/01/2022
 PRIGENT Jacques 05/04/2022
 PUYO Georges, Michel 12/05/2022
 ROUSSILLON épouse LUMET Marie-Paule, 08/03/2022
 SAINT-MACARY Pierre, 05/01/2022
 SAPHORES épouse HOURQUEBIE Marie, Pierrette, 31/12/2021
 SCHNEIDER épouse PRÉBENDÉ Yvonne, Jeanne, 15/05/2022
 SICARD Bernard, Jean, Louis, 17/01/2022
 SOUROSTE épouse LOMBARD Andrée, Julienne, 05/04/2022
 TORÉTON épouse LETULLIER Monique, Yvette, 08/03/2022
 VOIGT Marcel, 09/05/2022



CARTES D'IDENTITÉ, PASSEPORTS

Je pense à prendre rendez-vous au préalable dans l'une des mairies de France.

La mairie de Salies-de-Béarn ne dispose pas d'une station d'enregistrement pour créer ou renouveler vos pièces d'identité ou passeport. Vous pouvez prendre rendez-vous dans la mairie de votre choix à condition qu'elle soit équipée.

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes lors du rendez-vous.

Nous vous conseillons de faire une pré-demande sur le site du service public.

Voici quelques mairies équipées dans un périmètre proche de Salies-de-Béarn :

- Mairie d'Orthez - Téléphone : 05 59 69 00 83
prise de rdv possible : du mardi au jeudi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h
- Mairie de Bidache - Téléphone : 05 59 56 00 10
prise de rdv possible sur le site internet:
www.bidache.fr – prise de rdv possible : le mercredi de 9h à 12h (1 semaine sur 2),
le vendredi de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h (1 semaine sur 2).
- Mairie de Saint-Palais - Téléphone : 05 59 65 73 06 – prise de rdv possible :
les lundi- mardi- jeudi-vendredi de 13h30 à 17h et le Mercredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h.



IL EST OBLIGATOIRE

de faire le recensement citoyen. Il permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française :

- avant 18 ans, il faut présenter une attestation de recensement pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif ;
- à partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC pour s'inscrire à un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

L'inscription se fait à la mairie de la commune de votre domicile avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide,
- Livret de famille à jour,
- Justificatif de domicile,

ou en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

Votre recensement fait, il vous est remis une attestation de recensement.

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



NOUVEAUX SUR LA COMMUNE

Vous êtes "nouveaux arrivants 2022" à Salies-de-Béarn et vous n'êtes pas encore inscrits en mairie ? ...

Vous pouvez vous présenter à l'accueil pour remplir une fiche. Monsieur le Maire et son conseil municipal seront heureux de vous accueillir début 2023, pour partager un moment convivial et vous informer de la vie communale.

Je déménage à l'intérieur de la commune ou dans une nouvelle commune pour inscription sur les listes électorales :

Vous devez faire la démarche pour le changement d'adresse. Ce n'est pas automatique !

- soit en mairie en fournissant tous les justificatifs (justificatifs de domicile et d'identité) : imprimé CERFA à compléter ;
- soit en ligne sur le site suivant : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372.



Mairie de Salies-de-Béarn

Place du Bayaà
64270 Salies-de-Béarn
Tél. 05 59 38 00 40
accueil@salies-de-bearn.fr

Horaires

du lundi au jeudi :
9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Le vendredi : fermeture à 16h30
Samedi : 9h00 - 12h00